Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 022-212202873-20261030-2026_65-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

Arrondissement de Saint-Brieuc

Commune de SAINT-DONAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2026-65

L'an deux mil vingt-six le trente octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Michel PETRA, Maire.

Présents : MM Michel PETRA Michel, Marie-Annick GÉLIN, Laurent CARRÉ, Caroline KOENIG, Johan BERTRAND, Gilles NICOL, ~~Sandrine DAMANY~~, Isabelle LE CARDINAL, ~~Julien MEHEUST~~, ~~Anthony LE COCGUEN~~, Sandra LE VACON, Marine CARDINAL, ~~Pierre-Emmanuel VILLA~~, Séverine PALLU, Fabienne LE FOLL.

Absents excusés :

Anthony LE COCGUEN a donné procuration à Laurent CARRÉ
Julien MEHEUST a donné procuration à Marie-Annick GÉLIN
Pierre-Emmanuel VILLA a donné procuration à Séverine PALLU
Sandrine DAMANY

Secrétaire de séance : Sandra LE VACON

Nombre de présents : 11 **Nombre de votants** : 15

Nota : Le Maire certifie que la convocation a été faite le 26 octobre 2026

2026-65 : DÉCISION MODIFICATIVE - EMPRUNT

Madame Marie-Annick GÉLIN, adjointe aux finances, rappelle à l'assemblée la délibération n° 2026-60 en date du 26 septembre 2026 portant sur la réalisation d'un emprunt.

Afin de régulariser la situation comptable et d'inscrire l'ajustement correspondant à cet emprunt dans le budget principal de l'exercice 2026, il est nécessaire de voter une décision modificative.

Celle-ci consiste à rajouter la somme de 8 880,00 € en recettes d'investissement au Chapitre 16, Compte 1641 (Emprunts en euros), et à équilibrer cette écriture en affectant la même somme en dépenses d'investissement sur le compte correspondant au projet concerné.

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 022-212202873-20261030-2026_65-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour :

- **APPROUVE** la décision modificative du budget principal de l'exercice 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs et pièces comptables correspondants, ainsi que tout document ou acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance,
Sandra LE VACON

Le Maire,
Michel PETRA

MAIRIE DE SAINT DONAN
Côtes-d'Armor